Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260624-2026_06_12-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
12 Juin 2026
Date d'affichage
12 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise, Mme MARTIN Anna, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme TOURLET Aurore, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, M. POULIQUEN Eric, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusés ayant donné procuration : M. CHEVILLON Jérôme à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme LARUE Laurence à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-06-12 – Subventions aux associations locales

La commission sport, culture, vie associative propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2025	Proposition pour 2026
Morbihan aéro musée	800 €	**1 800 €**
Gym styl	1 700 €	**1 400 €**
L'univers de la danse	1 100 €	**1 000 €**
Comité d'animation	2 400 €	**2 400 €**
Air mémorial	350 €	**350 €**
Argoët Sterhuen tennis de table	400 €	**350 €**
Les amis de la chapelle et du site de Mangolérian		**800 €**
Pétanque monterblancaise	400 €	**500 €**
Notes et mots	1 000 €	**1 500 €**
Totem	4 500 €	**4 000 €**
Bunker archéo 56		**600 €**
AS Monterblanc football	2 900 €	**2 600 €**
Société de chasse disciples de Saint Hubert	700 €	**200 €**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260624-2026_06_12-DE

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2131-11 ;
Vu l'avis favorable de la commission sport, culture, vie associative, réunie le 8 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 11 juin 2026 ;
Considérant l'intérêt ou la nécessité pour la collectivité d'aider financièrement les structures associatives communales, voire intercommunales ;

Après en avoir délibéré,
Pour l'association Bunker archéo 56 : par 21 voix pour et 2 abstentions,
Pour toutes les autres associations, à l'unanimité,

Article 1er : décide l'attribution des subventions telles qu'elles apparaissent ci-dessus ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Article 3 : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 24/06/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT